Extrait n.° 253.

De deux observations de M. Cadran
Chi.^en ord. de la marine de Brest

L'auteur a tenté avec succès de guerir deux plaïes sans en venir a l'amputation, qui, par cette raison paroissoient devoir etre necessairement mortelles. Elles serviront a prouver dans l'ouvrage auquel je travaille qu'on peut quelque fois se dispenser de faire l'amputation dans des cas ou elle semble prescrite par les regles de l'art ~~comme une ressource~~. C'est une obligation que la Chirurgie doit a ceux qui trompant ainsi leur pronostic, trompent pour ainsi dire la nature elle meme.

Je retrancheray de la 1.re obs. ce que l'auteur atribue d'avantageux aux conseils que je lui ay donné pendant la cure; il est trop aisé de juger par la conduite qu'il a tenue, que les ayant presque toujours prevenus, je ne dois me trouver dans l'observation, que comme ayant pensé comme lui. et que tout l'honneur de cette cure surprenante lui est due

1.re observation

C'est l'histoire d'une plaie que M. le chevalier de Cisé recut en 1743 a la partie sup.re ~~et~~ ant.re et un peu externe de la cuisse gauche, par un coup de fusil chargé a plomb, tiré a bout-touchant ~~portant~~, un peu de bas en haut.

Le plomb se trouvant rassemblé par la proximité du coup, et faisant pour ainsi dire bale, fit une blessure aussi considerable

ARC 13 d 8
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

que l'auroit fait une bale meme. L'auteur la dilata pour mieux juger du desordre quelle devoit avoir causé. Il trouva que le femur etoit cassé en eclats, il prolongea les incisions avec l'attention d'eviter les braches d'arteres qui sont considerables ~~pour etre qui sont~~ etant si voisines de l'artere crurale.

Malgré cette attention, le sang donnant plus quil ne vouloit, il ne peut oter dans ce premier pansement que, quelques morceaux de l'habit, de la veste et du ceinturon qui avoient eté poussés dans la plaie: Il se rendit ensuite maitre du sang par une compression methodique.

L'esprit occupé d'un objet aussy important, auquel M. le Comte de Maurepas prenoit un interet particulier, et ne voulant pas se charger seul de cet evenement, il apella du ~~besoins~~ secours. L'apareil fut levé en presence de plusieurs medecins et Chirurgiens: il tira dans ce pansement tout le grand trochanter, et de la filasse dont l'arme ~~etoit~~ avoit eté bourrée.

~~Il eut encore allongé les incisions pour mieux juger de l'etendue du desordre, si d'une commune voix les consultans ne si fussent opposés [illegible] [illegible]. [illegible], [illegible] a cet avis, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'[illegible] des pansemens.~~

Il eut encore allongé les incisions pour mieux juger de l'etendue du desordre, si d'une commune voix les consultans ne si fussent opposés sous pretexte quil ne faloit pas tourmenter un mourant. Il fut obligé d'acquiecer a cet avis, mais il ne changea rien a l'exactitude des pansemens.

Des menagemens si mal entendus ont souvent eté prejudiciables et meme funestes. L'art ne triomphe jamais mieux que dans les

cas les plus desesperés. ~~On feroit un recueil fort etendu~~
~~des cures qu'on a faites, en coupant entierement~~ [desesperées] [deffinitivement]. M. Cadran
regla sa conduite comme s'il eut été assuré qu'elle seroit suivie
d'un succès qu'il n'attendoit pas. Il dit qu'il pansa la blessé
conformement a toutes les indications qui se presenterent, excepté
qu'il n'osa dans ce moment prendre sur lui d'étendre les
incisions quoy qu'il le crut necessaire.

Il paroit en effet que ce suplement de dilatation, qu'il
medita pendant quelques jours, eut été avantageux. Il se
presenta a l'ouverture le 14e jour une portion d'os qui servoit
de base au grand trochanter qu'il avoit extrait comme je
l'ay dit, et au col du femur qui n'etoit plus soutenu. Cette
portion d'os qu'il tira, avoit 26 lignes de longueur, ~~et qui~~
~~apparemment comprenoit le petit trochanter~~, et de 14 de diametre.
selon les mesures de l'auteur, qui n'a pas douté que nous
ne comprissions que cette largeur considerable doit etre
prise du coté interne au coté externe de cet os

Cette nouvelle extraction fut suivie de plusieurs esquilles
de differente grandeur, qu'elle retenoit dans la playe, ainsi
que de plusieurs morceaux d'etoffe hachés et nichés dans
le voisinage.

Toute l'epaisseur de l'os manquant dans une si grande
etendue, l'auteur s'occupa de bonne heure du soin de s'oposer
au racourcissement de cette extremité. Il employa des moyens
usités, mais inutilement. Il s'en prend au blessé qui ne se preta
pas autant qu'il le desiroit, a ce qu'il eut fait pour empecher
ce racourcissement qui par succession ~~devint~~ fut de trois pouces

Cet inconvenient qu'il eu de la peine a eviter, quand meme

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

le blessé nent pas merité ses reproches, fut suivi de circontances qui obligerent l'auteur a faire de nouvelles incisions, la plaie se recouvrit, ce qui occasionnant un nouveau gonflement fit que la supuration fut moins abondante

M Cadran n'etoit pas novice dans l'art de traiter des plaies d'armes a feu, craignant avec raison des fusées et que des matieres purulentes n'infectassent la masse des liqueurs, fit trois incisions dirigées de maniere que la supuration eut une pente libre; attention tout a fait importante dans le traitement de ces plaies. Il tira par ces nouvelles ouvertures une grande quantité de grains de plomb, qui tenoient au col du femur. Je pense qu'on doit trouver fort extraordinaire que les doits de ce Chirurgien s'occupassent leur adresse si pres d'une articulation aussy imposante

Ces incisions l'une a la partie supre de la plaie, l'autre a l'infre et la troisieme transversalle vers les muscles fessiers, eurent un merite de plus, il apercut par leur moyen que le col du femur etoit enfoncé dans les chairs et que la partie superieure de cet os, se presentoit du coté de l'exterieur de la plaie, de maniere qu'ils s'etoient ecartés considerablement l'un de l'autre

Cette decouverte que M Cadran eut ignoré sans les nouvelles incisions fut utile au blessé, ~~dans~~ l'auteur en profita pour remettre les os dans leur position naturelle, il ne dit pas ce qu'il fit pour les maintenir dans cette situation favorable au calus qui devoit les unir. C'est une legere omission qui marque a une observation ~~dans~~ d'ailleurs tres exacte

Ayant du jour et l'espace qu'il s'etoit procurés il eut la liberté de panser la plaie avec plus d'exactitude. Il apliqua sur les os les remedes qui hatent l'exfoliation. Il eut une grande attention a tenir longtems les ouvertures dilatées, a soutenir les forces, a

reprimer les chairs qui deviement presque toujours trop abondantes
&. C'est comme on voit penser a tout. Cependant sa conduite
digne d'eloge ne lui donnoit encore qu'une foible esperance
Il n'avoit que la satisfaction de gagner du tems, c'est beaucoup
dans des cas aussy desesperés, c'etoit meme deja avoir prouvé
le merite de l'art et de l'artiste. Cependant il arriva ce qui
n'arrive que trop souvent. La conduite de l'auteur fut diversement
critiquée et fort peu applaudie.

J'avois deja eté consulté, je n'en repette le souvenir que
pour m'applaudir, d'avoir contribué a lui faire rendre la
justice que je lui rendis. mais ce qui y contribua le plus fut
la guerison inesperée du blessé laquelle s'est parfaitement soutenue.

Je retranche le reste d'un detail qui quoy que superflu
a la partie de l'ouvrage ou qu'il s'aplique ce que j'ay dit.
ne merite pas moins d'etre placé ailleurs. La conduite de M.
Cadran etant tres remarquable dans toute l'etendue de la cure

2e Observation

Celle cy ne merite pas moins les regards de l'academie.
Il s'agit d'une plaie qu'un capitaine de corsaire receut en 1748
faite par un coup d'espignolle chargé a mitraille. Un lingot
de fer d'environ d'un pouce et demi, entra a la partie inferieure
et interne de la jambe droite audessus de la malleole et sortit
par la partie infre. et externe.

On n'est pas etonné qu'un corps aussy considerable, poussé
avec vehemence ait fracturé la partie inferieure du tibia, emporté
toutte la malleole interne, ouvert l'articulation, et violament dechiré
la capsule ligamenteuse, c'est le detail qu'en fait l'auteur.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

ayant examine laplaie, Il ladilata a son entrée et a sa sortie.
Il trouva lastragal entierement decouvert, avec une quantité prodigieuse d'esquilles, qui lors quelles furent tirées en partie faisoient une perte de substance du tibia d'environ un pouce

Ce premier appareil l'encouragea, il compta beaucoup sur les arrangemens quil avoit déja pris, et sur le bon temperament du blessé. Les accidens quil attendoit survinrent, il eut recours pour les apaiser a plusieurs saignées, a ~~une dieté~~ a des cataplasmes emoliens, a une situation convenable et a une diete conforme au dessein quil avoit de conserver cette partie.

Il fait une remarque judicieuse sur son entreprise Il ne fit que suspendre l'amputation, les instrumens toujours prets, et toujours resolu d'en venir a cette operation, il marchanda avec les accidens, mais voyant quils n'augmentoient pas depuis quil les avoit puissament attaqués, il crut entrevoir quelque rayon d'esperance; pour la mieux etablir il agrandit les deux ouvertures. Cette precaution fut utile, elle facilita la sortie de quelque nouvelle esquille, apres quoy le douleur et le gonflement diminuerent.

Tout allant bien selon que l'auteur le remarque les accidens se renouvellerent tout acoups vers le 15.o de la blessure. Ils occasionnerent une fuzée le long du tendon d'achile, a la partie interne, qui l'obligea a faire une incision de six pouces de longueur a

paralele a ce tendon.

L'auteur a jugé apropos d'abreger le detail d'une cure aussi interressante, ~~que surprenante~~, il dit en gros que cette derniere incision lui procura le moyen de deterger le fond de la plaie, de la conduire a une parfaite guerison, et de conserver une jambe dont le blessé se sert de maniere a marcher sans aucun secours. Ne disant pas si cette partie a eté racourcie, il supose qu'on ne doutra pas que le perone eut eté conservé en entier.

Si l'on eut rassemblé nos avis sur une blessure aussy considerable, il n'y a pas de doute que l'amputation n'eut eté faite sur le champ, ce fut aussy le sentiment unanime ~~d'un~~ grand nombre de Chirurgiens de Brest, que l'auteur apella en consultation, les quils donnerent un Certificat qui ~~prouve la solidité de leur opinion~~ contate leur sentiment en termes formels.

La repugnance que M. Cadran avoue quil a pour cette operation, sauva au blessé un membre quil eut du perdre. Il trouve cette cure d'autant plus belle quil la regarde comme unique dans ce genre. Mais puis quil le croit ainsi, il est donc inutile s'il n'est trop avantageux de produire dans son observation le certifiat des consultans, comme un temoignage quil a eu plus de raison qu'eux.

Je ne crois pas qu'on puisse aprouver l'auteur en cela des cures aussy extraordinaires ont toujours lieu de nous surprendre aussy peut on dire que quoy que l'entreprise de ce Chirurgien eut eté suivie d'un succés aussy heureux, les consultans ne sont pas moins en droit de regarder cette entreprise comme temeraire.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

Ce n'est pas que je condamne absolument la confiance avec laquelle l'auteur a été seul de son avis. Si en general on hasarde trop d'être seul opposé au sentiment des autres, il faut convenir que la Chirurgie a eu besoin de Chirurgiens assez hardis, ou assez presomptueux pour ne pas penser comme les autres. M. Cadran a pû ~~penser~~ se persuader qu'il est peu de plaies aussy considerables que celle d'une amputation, et qu'il n'en est pas pour lesquelles les secours de l'art soient aussy bornés.

J'ay osé ~~hazarder~~ etablir cette proposition dans mon ouvrage, et je hasarde de la prouver. Les observations de l'auteur servent de temoignages a mon opinion, comme beaucoup d'autres. Si l'on trouve que le parti que ce Chirurgien a pris a eté plus hasardeux que ne l'eut été l'amputation, je demande grace jusqu'au tems où l'on pourra me condamner avec lui.

Et si en attendant, mon jugement merite sur ces deux observations les suffrages de l'academie, je pense qu'il est convenable que l'auteur en soit prevenu par une lettre qui puisse autant le flater, que sa conduite Chirurgique me paroit meriter d'eloges. Ce 16e may 1754 Bagieu